

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 mars 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - JC. ARAGON par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD POUSSIER - C. BASTIDE par C. PINO

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

7. Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les manèges du Village de Noël

Au vu de la crise sanitaire et du déplacement des manèges lors du village de Noël sur le port, il est proposé une exonération de la redevance du domaine public.

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter l'exonération de la redevance du domaine public pour les manèges du village de Noël,

D'autoriser M. le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à ces exonérations.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 23, contre 3)

Accepte l'exonération de la redevance du domaine public pour les manèges du village de Noël,

Autorise M. le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à ces exonérations.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier

